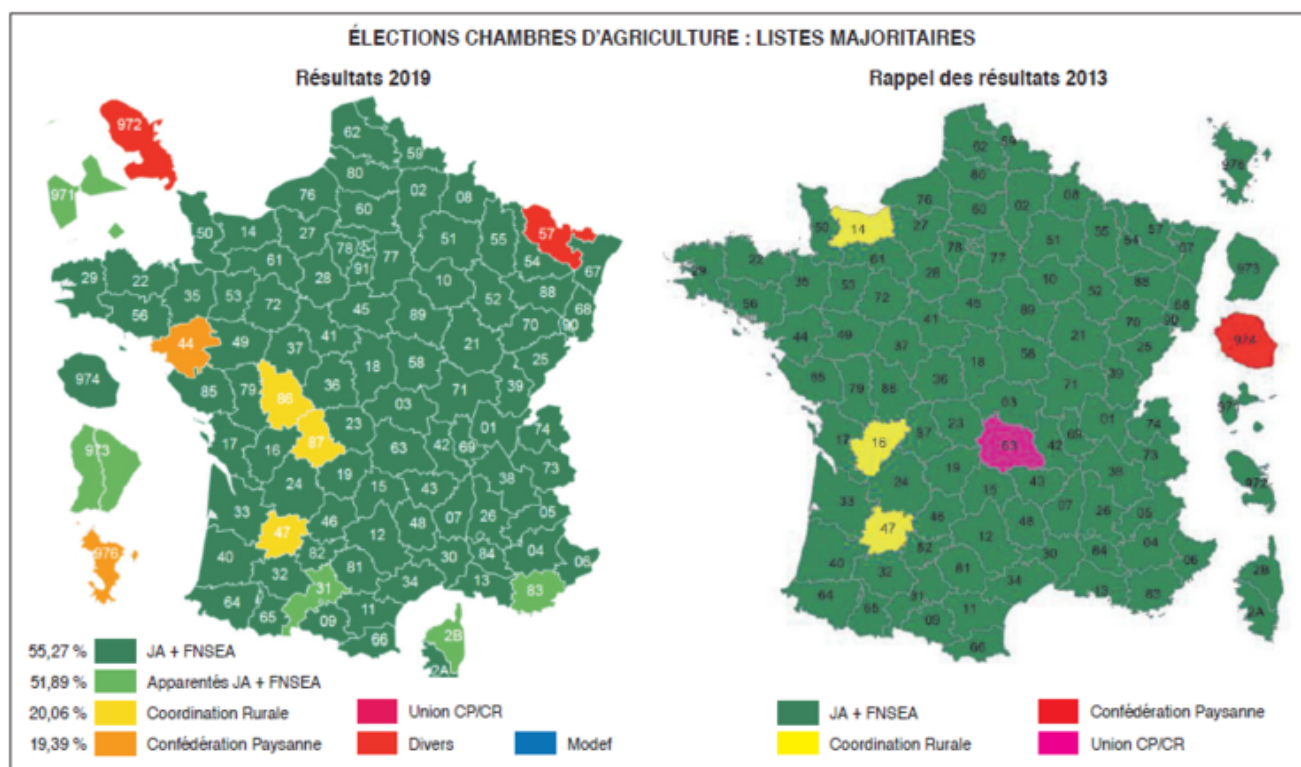


# Chambres d'agriculture : les résultats aux élections professionnelles 2025

Le scrutin est clos depuis le 31 janvier dernier, les résultats des élections ont été en grande partie divulgués le 7 février.

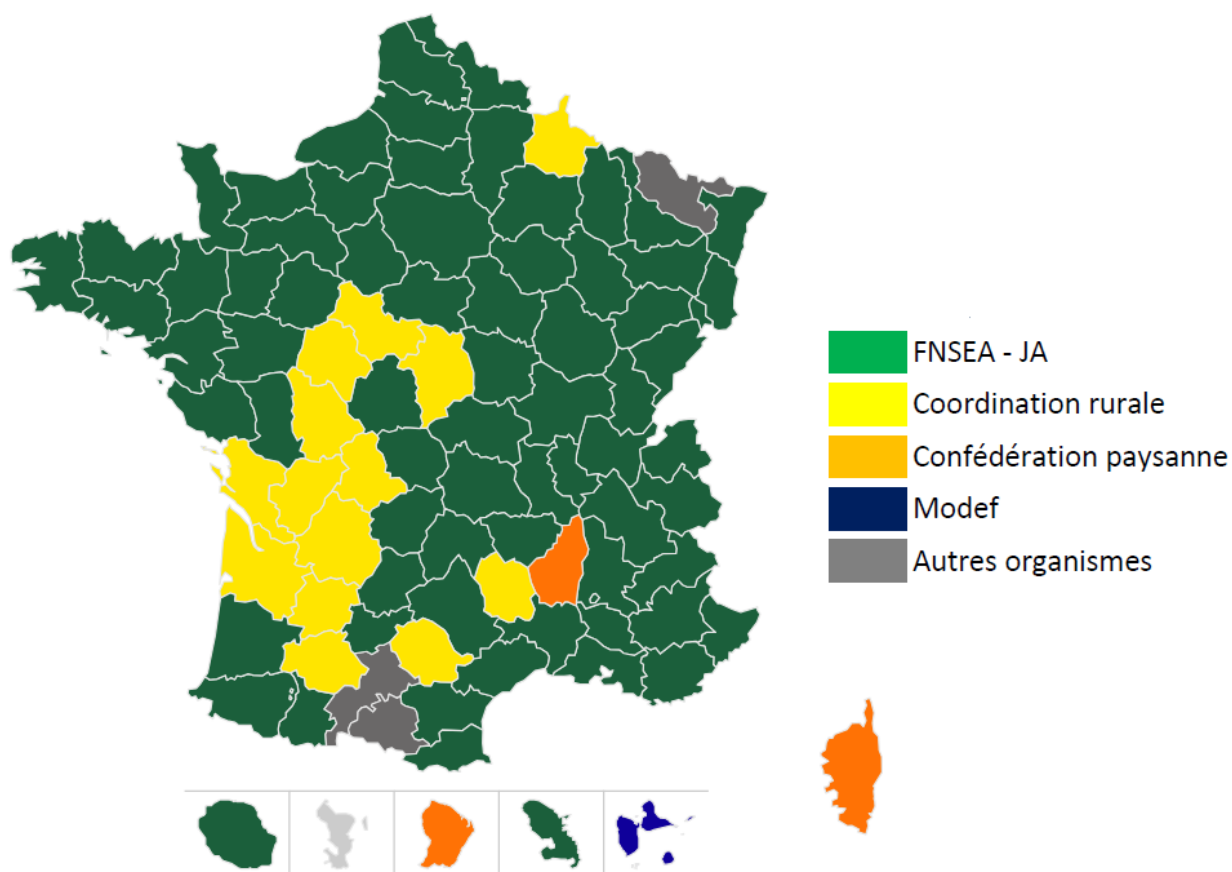
## Rappel des résultats en 2013 et 2019



Source : Terre de Touraine et cartographie publiée le 19 février 2019

Avec un nombre de votants en baisse entre 2013 et 2019, la FNSEA et les jeunes agriculteurs (JA) restaient tout de même majoritaires sur l'ensemble du territoire.

## Quels résultats pour 2025 ?



Source : Site des chambres d'agriculture au 7 février 2025

## Les principaux points à retenir

- **La FNSEA et les JA voient leur hégémonie réduire sur le territoire, même si la majorité des départements leur reste acquise ;**
- **En parallèle de cette baisse de la FNSEA-JA, la Coordination Rurale qui était majoritaire dans 3 départements en 2019 est dorénavant majoritaire sur 14 départements ;**
- **La confédération paysanne est majoritaire sur 3 départements pour un seul en 2019 ;**
- **Dans le détail, la FNSEA-JA semble en perte de vitesse dans de nombreux départements en pourcentage de voix exprimées. Sur la base de premières analyses des sifflages exprimés, on peut noter :**
  - **Au niveau national, sur le total des votes**

**effectués, la FNSEA passerait en dessous de la barre symbolique des 50% de suffrages exprimés. La Coordination rurale serait à près de 30%.**

- **Au niveau départemental, la FNSEA-JA enregistre de moins bons scores même dans les départements gagnés. La Coordination rurale est généralement élue avec plus de 70% des votants dans les départements qu'elle a gagné.**

Des chiffres plus précis seront probablement communiqués prochainement par l'assemblée des chambres d'agriculture.

*Pour aller plus loin :*

- *Retrouver tous les résultats département par département, et pour l'ensemble des collèges électeurs sur le site des [chambres d'agriculture](#).*

---

# **Lettre intersyndicale au ministre sur la PSU/délégation**

Sur l'impulsion de la CFDT, une **lettre ouverte intersyndicale** (A lire ci-dessous) **a été envoyée au ministre de l'agriculture le 26 avril 2024** au sujet de la police sanitaire unique et notamment de la délégation des contrôles en remise directe. Afin d'agir sur les difficultés rencontrées par les agents et les organisations, 4 propositions sont mises sur la table :

- **Négocier une clause de revoyure ambitieuse**
- **Organiser un bilan quantitatif et qualitatif en urgence des contrôles délégués**

- Assurer une transparence sur l'impartialité des contrôles et l'indépendance des délégataires
- Mettre en place un groupe de travail de suivi de la délégation remise directe au long cours

Cette lettre ouverte fait suite à une **pétition intersyndicale transmise le 19 avril dernier** : les agents sont invités à la signer et à la renvoyer à l'organisation syndicale qui compile l'ensemble des retours à l'adresse mail suivante : [snuitam@snuitam-fsu.org](mailto:snuitam@snuitam-fsu.org)

### ***Documents joints :***

- *Lettre ouverte au ministre de l'agriculture du 26 avril 2024*

[20240426\\_Lettre ouverte MASA\\_PSU\\_delegation\\_VF](#)

- *Pétition intersyndicale du 19 avril 2024*

[délégation-contrôles-pétition-2024-04-6](#)

---

# **Compte-rendu du GT « protection contre le bruit en abattoir »**

## **Les outils de protection contre le bruit en abattoir**

Le travail en abattoir expose les agents à de nombreux risques spécifiques et notamment le bruit. C'est l'objet du groupe de

travail qui s'est tenu le jeudi 12 mai 2022.

Ce GT était animé par Pierre Clavel, inspecteur en santé et sécurité au travail du Ministère de l'agriculture et par Servane Gilliers-Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales.

La CFDT était représentée par **Christophe CORNU, assistant de prévention à la DDPP de Dordogne.**

Les valeurs limites réglementaires d'exposition aux bruits fixent les actions de prévention à mettre en place.

- Supérieures à 80Db : l'employeur met à disposition des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés.
- Supérieures à 85 Db : l'employeur met à disposition des EPI adaptés et **veille à leurs utilisations**. Les valeurs limites sont fixées à 87 DB sur 8 heures maximum en intégrant les protections individuelles.

La protection auditive est l'EPI indispensable pour lutter contre le bruit en abattoir. Au Ministère de l'agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA), la société attributaire du marché des protections auditives est la société API pro Santé.

La société API pro Santé, fournisseur de protections anti-bruit, intervient auprès des agents en abattoir. En lien avec les services médicaux, elle organise des sessions in situ qui vont permettre de réaliser une cartographie du bruit afin de déterminer le type de protection adaptée en adéquation avec les besoins de l'utilisateur. Un audiogramme de la personne à équiper est nécessaire. Dans le même temps, les agents sont sensibilisés sur l'origine du bruit et les conséquences sur la santé.

La société API pro Santé propose deux types de protection : intra auriculaire avec filtre unique et intra pavillonnaire avec niveau de filtration réglable. Ce dernier type est plus

efficace mais plus volumineux et plus difficile à supporter.

Le prestataire précise que son service après-vente intervient si besoin pour le réglage des appareils ou, le cas échéant, pour le remplacement d'un matériel défectueux.

Les retours des DDetsPP montrent qu'il y a des améliorations à apporter concernant les difficultés rencontrées pour l'organisation de rendez-vous, la facturation et la communication entre les abattoirs et la société API pro.

L'ensemble des équipes de la DDPP22 ont été sensibilisées à l'importance de la protection auditive. Force est de constater que les abattoirs de boucherie utilisent majoritairement les EPI, contrairement aux abattoirs de volaille. A noter également l'utilisation de protections jetables.

Lors du Comité technique ministériel du 9 novembre 2021, les organisations syndicales avaient demandé de mettre en place de véritables moyens afin que les agents puissent exercer leurs missions dans des conditions qui ne mettent pas leur santé physique en danger.

*La CFDT a fait part de sa satisfaction sur la prise en compte de la problématique du bruit dans les abattoirs.*

Au cours de ce groupe de travail, deux fiches projet ont été validées à destination des médecins du travail en charge des visites médicales d'agents en abattoir, afin d'identifier les risques professionnels: Une fiche « **inspecteur en abattoir de boucherie** » et une fiche « **inspecteur en abattoir de volaille** ».

Ces fiches ont été réalisées par les membres du réseau SST abattoir et la médecine du travail. Les organisations syndicales qui ont émis un avis positif signalent également le risque, au quotidien, de chute de hauteur des plateformes d'élévation.

Concernant la fiche « **le bruit au travail en abattoir** » elle fera l'objet d'une nouvelle maquette pour la rendre plus attractive.

Également en projet, **une fiche opérationnelle d'évaluation et de mesurage du bruit** dont l'objectif est de mettre en place une procédure simplifiée pour l'évaluation et la mesure du bruit. L'interprétation des résultats doit permettre aux directeurs des DDetsPP d'engager les actions adaptées. Une expérimentation, mise en place par le CHSCT de la DDPP du 77, est actuellement en cours.

Sur ce dossier les élus du comité d'hygiène et sécurité du ministère, dont fait partie la CFDT, avaient demandé qu'une démarche active d'amélioration des conditions de travail soit engagée au bénéfice des agents en abattoir. C'est dans cette perspective que la secrétaire générale a adressé, le 1<sup>er</sup> mars 2021, un courrier à l'attention du président de la Caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA), du président de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) et du Directeur de la Direction générale du travail.

Dans ce courrier, Sophie Delaporte préconise que les travaux engagés par la CCMSA et la CNAMTS à destination des salariés du privé puissent également bénéficier aux agents des services vétérinaires de l'inspection de l'État **et que le dossier du bruit soit étudié avec l'appui du réseau SST du ministère.**

*La CFDT souligne les avancées des travaux du GT, engagées en concertation avec les organisations syndicales, et suivra avec attention les remontées du terrain relatives à la mise en place de ces dispositifs*

Le SPAGri-CFDT se tient [à votre disposition](#) pour tout renseignement complémentaire.

---

# **DDI : un dernier comité technique... pour rien (28 novembre 2018)**

Déclaration liminaire prononcée par la CFDT au comité technique des DDI (28 novembre 2018).

---

# **Réunion bilatérale avec le secrétaire général du gouvernement et comité technique des DDI (15 novembre 2018)**

Devenir des DDI, préfectoralisation ... La CFDT a questionné le secrétaire général du gouvernement quant à la mise en application de la circulaire du premier ministre du 24 juillet 2018.

---



# **Comité technique des DDI (14 juin 2018)**

À l'ordre du jour : rapport sur les missions d'examen de l'organisation et du fonctionnement des DDI, mise en place d'une politique d'accès à internet unique et authentifiée, élections professionnelles de 2018.

---

## **Préfectoralisation des services départementaux : fin de l'expérimentation en Sarthe (CT des DDI du 23 mars 2017)**

Regroupement des services départementaux : le secrétaire général du gouvernement annonce la fin de l'expérimentation en Sarthe.

---

## **Agriculture et fonction publique : la CFDT interpelle**

# les candidats à la présidentielle

La FGA-CFDT a publié une plate-forme revendicative à destination des candidats à l'élection présidentielle. Extraits.

---

## Accroissement des RPS : mise en place d'un soutien psychologique pour les agents du MAAF

Devant l'augmentation du nombre d'agents en souffrance psychique dans les services, le MAAF met en place une prestation de soutien psychologique.

---

## Comité technique ministériel (15 décembre 2016)

Retour sur les principaux sujets récurrents de cette année 2016, en CTM, CHSCTM et GT associés, portant sur le mal-être grandissant des agents du MAAF.

---

# **CT des DDI du 13 décembre 2016 : déclaration liminaire de la CFDT**

La CFDT s'insurge contre la décision du secrétariat général du gouvernement de supprimer les questions du baromètre social relatives au harcèlement moral et sexuel.

---

# **CHSCT des DDI (30 novembre 2016)**

A l'ordre du jour de ce CHSCT, deux sujets soumis au vote : le projet de texte sur l'organisation du temps de travail en DRDJSCS, et le télétravail.

---

# **Le CHSCT ministériel du 9 novembre 2016 reporté**

La CFDT propose que le CHSCTM s'approprie systématiquement toutes les questions de santé et de sécurité concernant des agents du ministère en poste en DDI.

---

# Mise en place d'un baromètre social dans les DDI

.....

Le groupe de travail DDI du 6 octobre 2016 a été informé de la mise en place rapide d'un baromètre social dans les DDI.

---

# Vidéosurveillance en abattoirs : par qui, pour quoi?

La vidéosurveillance, pour être efficace, demande du personnel qualifié, dédié au visionnage et aux actions correctives éventuelles. Et si nous avons du personnel formé, pourquoi le cacher derrière des caméras ?

---

# Comité technique spécial DRAAF (6 octobre 2015)

.....

Relevé d'informations concernant le CT spécial des DRAAF du 6 octobre 2015.